

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2022

Délibération n°2022.07.098.B

OPH : garantie d'emprunt pour la réalisation de 5 logements (3 PLUS et 2 PLAI), opération « Sainte Barbe » sur la commune de Fléac - Contrat de prêt de la Banque Postale

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 06 juillet 2022

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **7**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Thierry HUREAU à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.07.098.B**

HABITAT

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

OPH : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REALISATION DE 5 LOGEMENTS (3 PLUS ET 2 PLAI), OPERATION « SAINTE BARBE » SUR LA COMMUNE DE FLEAC - CONTRAT DE PRET DE LA BANQUE POSTALE

Vu la délibération n°214 du conseil communautaire du 12 décembre 2011 relative au rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012087-0007 du 27 mars 2012 portant rattachement de l'OPH de l'Angoumois à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu la délibération n°175 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 accordant une participation à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 5 logements locatifs publics (3 PLUS et 2 PLAI), opération « Sainte Barbe » sur la commune de Fléac,

Vu la délibération n°176 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 actant le nouveau règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts par GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence équilibre social de l'habitat,

Vu la demande de l'OPH de l'Angoumois sollicitant la garantie d'emprunt de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux garanties d'emprunts,

Vu l'article 2288 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°LBP-00015217 en annexe signé entre l'OPH de l'Angoumois, ci-après l'emprunteur et la Banque Postale.

Au titre de la production nouvelle, conformément aux objectifs de production de logements locatifs publics fixés par le Programme Local de l'Habitat 2020-2025, l'OPH de l'Angoumois réalise une opération de 5 logements locatifs publics (3 PLUS et 2 PLAI), opération « Sainte Barbe » sur la commune de Fléac.

GrandAngoulême accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un prêt total de 250 000 € souscrit par l'OPH de l'Angoumois auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00015217.

Il est précisé que la commune de Fléac apporte sa garantie à hauteur de 25%.

Le coût total de l'opération est de 824 869,07 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

En contrepartie de l'octroi de garantie, la collectivité de rattachement peut bénéficier d'un droit de réservation sur les logements produits pour loger un public défini (publics en difficulté, demandeur auprès de ladite collectivité, agents dans le besoin...). Cette réservation doit alors donner lieu à une convention entre les parties.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Ledit contrat n°LBP-00015217 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Montant du prêt	250 000 €
Durée du contrat de prêt	Du 17/11/2022 au 15/12/2052, soit 30 ans
Versement des fonds	Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 17/11/2022, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
Durée d'amortissement	30 ans, soit 120 échéances d'amortissement
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 1,51 %
Base de calcul des intérêts	Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement <i>Jour de l'échéance</i>	Périodicité Trimestrielle 15 ^{ème} d'un mois
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement anticipé <i>Préavis</i>	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. 50 jours calendaires

GrandAngoulême :

- accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 75,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire.

- déclare que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

- reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 de l'engagement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

- reconnaît être pleinement averti du risque de non-remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire à GrandAngoulême au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée. Sans préjudice des dispositions du Code général des collectivités territoriales l'agglomération devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant.

En outre, GrandAngoulême s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie.

GrandAngoulême accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, su-brogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du bénéficiaire au titre du prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du bénéficiaire cédant ou transférant, ce que la collectivité reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du bénéficiaire au titre du prêt, GrandAngoulême accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

La garantie est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

GrandAngoulême s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022

Je vous propose :

D'ACCORDER la garantie de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à hauteur de 75% pour le remboursement d'un prêt total de 250 000 € souscrit par l'OPH de l'Angoumois auprès de La Banque Postale, suivant les modalités sus exposées et selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt n°LBP-00015217 faisant partie intégrante de la présente délibération, afin de financer la réalisation de 5 logements locatifs publics (3 PLUS et 2 PLAI), opération « Sainte Barbe » sur la commune de Fléac.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022
Publication : 15/07/2022



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2021-07

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00015217

Date d'émission des conditions particulières : 20/04/2022

Prêteur : LA BANQUE POSTALE

Société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645 , ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ANGOUMOIS

Établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 42 Rue Charles Duroselle CS 32313, 16023 ANGOULEME CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Angoulême sous le numéro 402 787 717, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à l'effet des présentes, ci-après l'"Emprunteur".

TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 17/11/2022 AU 15/12/2052

- **Montant du prêt** : 250 000,00 EUR
- **Durée du contrat de prêt** : Du 17/11/2022 au 15/12/2052, soit 30 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement de la construction neuve de 5 pavillons individuels situés " Sainte Barbe " à Fléac (16730)
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 17/11/2022, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 30 ans, soit 120 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 1,51 %
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité Trimestrielle
- **Jour de l'échéance** : 15^{ème} d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Constant

Accusé de réception au Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

La Banque Postale - Société Anonyme - Direction et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros - Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 6 - RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 023 424.

Publication : 15/07/2022

- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Préavis* : 50 jours calendaires

GARANTIES

- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** : Cautionnement par la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême à hauteur de 75 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

 Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 20/10/2022, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.
- **Caution avec renonciation au bénéfice de discussion** : Cautionnement par la Commune de Fléac à hauteur de 25 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

 Production de la garantie : La production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production de la garantie avant le 20/10/2022, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations.

COMMISSIONS

- **Commission d'engagement** : 250,00 EUR exigible(s) et payable(s) au plus tard le 01/07/2022.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Taux effectif global** : 1,52 % l'an
soit un taux de période : 0,380 %, pour une durée de période de 3 mois

Notification

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ANGOUMOIS 42 Rue Charles Duroselle CS 32313 16023 ANGOULEME CEDEX
Fax : 08 10 36 88 44 ☎ : 09 69 36 88 44 📧 : contrat-spl@labanquepostale.fr	A l'attention de Madame Isabelle CHARLES ☎ : 05 45 94 28 42 ☎ : 06 16 21 00 15 📧 : isabelle.charles@oph-angoumois.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

La Banque Postale - Société Anonyme - Direction et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros - Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 6 - RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 023 424.
 Publication : 15/07/2022



CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 10/06/2022 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée
- Une copie certifiée conforme de la délibération ou décision préalable d'emprunt rendue exécutoire et transmise au contrôle de légalité, autorisant le recours au présent prêt
- Une copie certifiée conforme de la délibération transmise au contrôle de légalité ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes
- l'Annexe Verte de la Convention signée par vos soins et complétée avec exactitude

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de chacune des Cautions
- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de chacune des Cautions

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2021-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A ANGOULEME le 27 AVR. 2022

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :



Le Directeur Général

Laurent JUVIGNY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_98B-DE

Accusé certifié exécutoire

Pour le prêteur :

A Issy-Les-Moulineaux, le 20/04/2022

Aïcha EL AROUI

Gestionnaire Middle Office

Marché Secteur Public Local

ANNEXE – TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Ran g	Date	Déblocage en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Frais	Echéance en €	Capital restant dû après échecance en €
	17/11/2022	250 000,00	0,00	0,00	250,00	250,00	250 000,00
1	15/03/2023	0,00	2 083,33	1 237,36	0,00	3 320,69	247 916,67
2	15/06/2023	0,00	2 083,33	935,89	0,00	3 019,22	245 833,34
3	15/09/2023	0,00	2 083,33	928,02	0,00	3 011,35	243 750,01
4	15/12/2023	0,00	2 083,33	920,16	0,00	3 003,49	241 666,68
5	15/03/2024	0,00	2 083,33	912,29	0,00	2 995,62	239 583,35
6	15/06/2024	0,00	2 083,33	904,43	0,00	2 987,76	237 500,02
7	15/09/2024	0,00	2 083,33	896,56	0,00	2 979,89	235 416,69
8	15/12/2024	0,00	2 083,33	888,70	0,00	2 972,03	233 333,36
9	15/03/2025	0,00	2 083,33	880,83	0,00	2 964,16	231 250,03
10	15/06/2025	0,00	2 083,33	872,97	0,00	2 956,30	229 166,70
11	15/09/2025	0,00	2 083,33	865,10	0,00	2 948,43	227 083,37
12	15/12/2025	0,00	2 083,33	857,24	0,00	2 940,57	225 000,04
13	15/03/2026	0,00	2 083,33	849,38	0,00	2 932,71	222 916,71
14	15/06/2026	0,00	2 083,33	841,51	0,00	2 924,84	220 833,38
15	15/09/2026	0,00	2 083,33	833,65	0,00	2 916,98	218 750,05
16	15/12/2026	0,00	2 083,33	825,78	0,00	2 909,11	216 666,72
17	15/03/2027	0,00	2 083,33	817,92	0,00	2 901,25	214 583,39
18	15/06/2027	0,00	2 083,33	810,05	0,00	2 893,38	212 500,06
19	15/09/2027	0,00	2 083,33	802,19	0,00	2 885,52	210 416,73
20	15/12/2027	0,00	2 083,33	794,32	0,00	2 877,65	208 333,40
21	15/03/2028	0,00	2 083,33	786,46	0,00	2 869,79	206 250,07
22	15/06/2028	0,00	2 083,33	778,59	0,00	2 861,92	204 166,74
23	15/09/2028	0,00	2 083,33	770,73	0,00	2 854,06	202 083,41
24	15/12/2028	0,00	2 083,33	762,86	0,00	2 846,19	200 000,08
25	15/03/2029	0,00	2 083,33	755,00	0,00	2 838,33	197 916,75
26	15/06/2029	0,00	2 083,33	747,14	0,00	2 830,47	195 833,42
27	15/09/2029	0,00	2 083,33	739,27	0,00	2 822,60	193 750,09
28	15/12/2029	0,00	2 083,33	731,41	0,00	2 814,74	191 666,76
29	15/03/2030	0,00	2 083,33	723,54	0,00	2 806,87	189 583,43
30	15/06/2030	0,00	2 083,33	715,68	0,00	2 799,01	187 500,10
31	15/09/2030	0,00	2 083,33	707,81	0,00	2 791,14	185 416,77
32	15/12/2030	0,00	2 083,33	699,95	0,00	2 783,28	183 333,44
33	15/03/2031	0,00	2 083,33	692,08	0,00	2 775,41	181 250,11
34	15/06/2031	0,00	2 083,33	684,22	0,00	2 767,55	179 166,78
35	15/09/2031	0,00	2 083,33	676,35	0,00	2 759,68	177 083,45
36	15/12/2031	0,00	2 083,33	668,49	0,00	2 751,82	175 000,12
37	15/03/2032	0,00	2 083,33	660,63	0,00	2 743,96	172 916,79
38	15/06/2032	0,00	2 083,33	652,76	0,00	2 736,09	170 833,46
39	15/09/2032	0,00	2 083,33	644,90	0,00	2 728,23	168 750,13
40	15/12/2032	0,00	2 083,33	637,03	0,00	2 720,36	166 666,80
41	15/03/2033	0,00	2 083,33	629,17	0,00	2 712,50	164 583,47
42	15/06/2033	0,00	2 083,33	621,30	0,00	2 704,63	162 500,14
43	15/09/2033	0,00	2 083,33	613,44	0,00	2 696,77	160 416,81

Accusé certifié exécutoire



Ran	Date	Débloccage en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Frais	Echéance en €	Capital restant du après échec en €
44	15/12/2033	0,00	2 083,33	605,57	0,00	2 688,90	158 333,48
45	15/03/2034	0,00	2 083,33	597,71	0,00	2 681,04	156 250,15
46	15/06/2034	0,00	2 083,33	589,84	0,00	2 673,17	154 166,82
47	15/09/2034	0,00	2 083,33	581,98	0,00	2 665,31	152 083,49
48	15/12/2034	0,00	2 083,33	574,12	0,00	2 657,45	150 000,16
49	15/03/2035	0,00	2 083,33	566,25	0,00	2 649,58	147 916,83
50	15/06/2035	0,00	2 083,33	558,39	0,00	2 641,72	145 833,50
51	15/09/2035	0,00	2 083,33	550,52	0,00	2 633,85	143 750,17
52	15/12/2035	0,00	2 083,33	542,66	0,00	2 625,99	141 666,84
53	15/03/2036	0,00	2 083,33	534,79	0,00	2 618,12	139 583,51
54	15/06/2036	0,00	2 083,33	526,93	0,00	2 610,26	137 500,18
55	15/09/2036	0,00	2 083,33	519,06	0,00	2 602,39	135 416,85
56	15/12/2036	0,00	2 083,33	511,20	0,00	2 594,53	133 333,52
57	15/03/2037	0,00	2 083,33	503,33	0,00	2 586,66	131 250,19
58	15/06/2037	0,00	2 083,33	495,47	0,00	2 578,80	129 166,86
59	15/09/2037	0,00	2 083,33	487,60	0,00	2 570,93	127 083,53
60	15/12/2037	0,00	2 083,33	479,74	0,00	2 563,07	125 000,20
61	15/03/2038	0,00	2 083,33	471,88	0,00	2 555,21	122 916,87
62	15/06/2038	0,00	2 083,33	464,01	0,00	2 547,34	120 833,54
63	15/09/2038	0,00	2 083,33	456,15	0,00	2 539,48	118 750,21
64	15/12/2038	0,00	2 083,33	448,28	0,00	2 531,61	116 666,88
65	15/03/2039	0,00	2 083,33	440,42	0,00	2 523,75	114 583,55
66	15/06/2039	0,00	2 083,33	432,55	0,00	2 515,88	112 500,22
67	15/09/2039	0,00	2 083,33	424,69	0,00	2 508,02	110 416,89
68	15/12/2039	0,00	2 083,33	416,82	0,00	2 500,15	108 333,56
69	15/03/2040	0,00	2 083,33	408,96	0,00	2 492,29	106 250,23
70	15/06/2040	0,00	2 083,33	401,09	0,00	2 484,42	104 166,90
71	15/09/2040	0,00	2 083,33	393,23	0,00	2 476,56	102 083,57
72	15/12/2040	0,00	2 083,33	385,37	0,00	2 468,70	100 000,24
73	15/03/2041	0,00	2 083,33	377,50	0,00	2 460,83	97 916,91
74	15/06/2041	0,00	2 083,33	369,64	0,00	2 452,97	95 833,58
75	15/09/2041	0,00	2 083,33	361,77	0,00	2 445,10	93 750,25
76	15/12/2041	0,00	2 083,33	353,91	0,00	2 437,24	91 666,92
77	15/03/2042	0,00	2 083,33	346,04	0,00	2 429,37	89 583,59
78	15/06/2042	0,00	2 083,33	338,18	0,00	2 421,51	87 500,26
79	15/09/2042	0,00	2 083,33	330,31	0,00	2 413,64	85 416,93
80	15/12/2042	0,00	2 083,33	322,45	0,00	2 405,78	83 333,60
81	15/03/2043	0,00	2 083,33	314,58	0,00	2 397,91	81 250,27
82	15/06/2043	0,00	2 083,33	306,72	0,00	2 390,05	79 166,94
83	15/09/2043	0,00	2 083,33	298,86	0,00	2 382,19	77 083,61
84	15/12/2043	0,00	2 083,33	290,99	0,00	2 374,32	75 000,28
85	15/03/2044	0,00	2 083,33	283,13	0,00	2 366,46	72 916,95
86	15/06/2044	0,00	2 083,33	275,26	0,00	2 358,59	70 833,62
87	15/09/2044	0,00	2 083,33	267,40	0,00	2 350,73	68 750,29
88	15/12/2044	0,00	2 083,33	259,53	0,00	2 342,86	66 666,96
89	15/03/2045	0,00	2 083,33	251,67	0,00	2 335,00	64 583,63
90	15/06/2045	0,00	2 083,33	243,80	0,00	2 327,13	62 500,30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20220712-2022_07_88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022



Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

Ran g	Date	Débitage en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Frais	Echéance en €	Capital restant échéance en €
91	15/09/2045	0,00	2 083,33	235,94	0,00	2 319,27	60 416,97
92	15/12/2045	0,00	2 083,33	228,07	0,00	2 311,40	58 333,64
93	15/03/2046	0,00	2 083,33	220,21	0,00	2 303,54	56 250,31
94	15/06/2046	0,00	2 083,33	212,34	0,00	2 295,67	54 166,98
95	15/09/2046	0,00	2 083,33	204,48	0,00	2 287,81	52 083,65
96	15/12/2046	0,00	2 083,33	196,62	0,00	2 279,95	50 000,32
97	15/03/2047	0,00	2 083,33	188,75	0,00	2 272,08	47 916,99
98	15/06/2047	0,00	2 083,33	180,89	0,00	2 264,22	45 833,66
99	15/09/2047	0,00	2 083,33	173,02	0,00	2 256,35	43 750,33
100	15/12/2047	0,00	2 083,33	165,16	0,00	2 248,49	41 667,00
101	15/03/2048	0,00	2 083,33	157,29	0,00	2 240,62	39 583,67
102	15/06/2048	0,00	2 083,33	149,43	0,00	2 232,76	37 500,34
103	15/09/2048	0,00	2 083,33	141,56	0,00	2 224,89	35 417,01
104	15/12/2048	0,00	2 083,33	133,70	0,00	2 217,03	33 333,68
105	15/03/2049	0,00	2 083,33	125,83	0,00	2 209,16	31 250,35
106	15/06/2049	0,00	2 083,33	117,97	0,00	2 201,30	29 167,02
107	15/09/2049	0,00	2 083,33	110,11	0,00	2 193,44	27 083,69
108	15/12/2049	0,00	2 083,33	102,24	0,00	2 185,57	25 000,36
109	15/03/2050	0,00	2 083,33	94,38	0,00	2 177,71	22 917,03
110	15/06/2050	0,00	2 083,33	86,51	0,00	2 169,84	20 833,70
111	15/09/2050	0,00	2 083,33	78,65	0,00	2 161,98	18 750,37
112	15/12/2050	0,00	2 083,33	70,78	0,00	2 154,11	16 667,04
113	15/03/2051	0,00	2 083,33	62,92	0,00	2 146,25	14 583,71
114	15/06/2051	0,00	2 083,33	55,05	0,00	2 138,38	12 500,38
115	15/09/2051	0,00	2 083,33	47,19	0,00	2 130,52	10 417,05
116	15/12/2051	0,00	2 083,33	39,32	0,00	2 122,65	8 333,72
117	15/03/2052	0,00	2 083,33	31,46	0,00	2 114,79	6 250,39
118	15/06/2052	0,00	2 083,33	23,60	0,00	2 106,93	4 167,06
119	15/09/2052	0,00	2 083,33	15,73	0,00	2 099,06	2 083,73
120	15/12/2052	0,00	2 083,73	7,87	0,00	2 091,60	0,00
TOTAL			250 000,00	57 390,58	250,00	307 640,58	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1016-200071827-20220712-2022_07_88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Publication : 15/07/2022

